



Droit de visite médiatisé

Par **madbou**, le **23/11/2021** à **21:37**

Bonjour,

Mon ex compagnon est uniquement autorisé à voir son enfant lors de visite médiatisée. Mon enfant a fait appel seul à un avocat pour signifier qu'il voulait limiter les visites au maximum. Pourtant son père est maintenant délégué des parents d'élèves dans son établissement scolaire. Mon enfant de 15 ans angoisse tous les jours à l'idée de le voir dans son lycée .

Que puis je faire ?

Merci de votre aide.

Par **Marck.ESP**, le **23/11/2021** à **21:45**

Bonjour

Vous pouvez exposer le problème au JAF, qui entendra votre enfant avant de rendre une éventuelle décision.

Par **Louxor_91**, le **24/11/2021** à **08:36**

Bonjour,

un délégué de parents d'élèves ne va pas au lycée ou collège tous les jours !? et en principe les réunions de parents d'élèves ont lieu après les cours ! Mais je conçois tout à fait l'angoisse de votre fils.